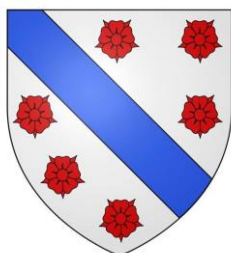


ROSIERS D'EGLETONS



Téléphone : 05 55 93 08 14
Télécopie : 05 55 93 26 30
E-mail : mairie.rosiers@wanadoo.fr

République Française
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit, le jeudi 19 juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

DATE DE CONVOCATION : 11 juillet 2018

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN , Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Jean BOINET, Jean Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Fernand ZANETTI.

Absents excusés : Mme. Jeanne Marie AMOREIRA et Messieurs Gérard BRETTE, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT,

Le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Compte rendu du dernier Conseil: *Le compte rendu du Conseil du 24 mai 2018 n'ayant pas fait l'objet d'observation est adopté à l'unanimité.*

I - Intercommunalité

I - 1) Groupement de commandes

Le Maire rappelle la démarche initiée par la Communauté de communes pour regrouper les besoins des communes en fournitures administratives et passer un seul marché, facteur de moindre coût.

M. ZANETTI fait remarquer que cette démarche présente le risque d'éliminer des fournisseurs locaux. La Maire répond que les fournisseurs locaux sont consultés et que la commune siège à la commission d'appel d'offre.

Le Conseil à l'unanimité adhère au "Groupement de commande" pour les fournitures administratives.

II - Suivi des travaux.

II - 1) Convention avec le Département

Le Maire rappelle la démarche d'adhésion de la commune au "Contrat Territorial d'Aménagement" pour la période 2015 -2017, qui actait en prévisionnel nos opérations d investissement auprès du Département.

Pour la période 2018 - 2020 cette initiative est renouvelée sous l'appellation "CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE "

Le Maire rappelle que nous avons positionné auprès du Département l'opération " Salle d'activités associatives et sportives - Phase 2 : Bâtiment- vestiaires" pour 310 788 € et " Salle d'activités associatives et sportives - voirie et abords" pour une 122 343 €.

Le Maire présente la Convention proposée pour des participations du Département, respectivement de 93 236 € et de 25 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention "CSC 2018-2020" relative à ces deux opérations.

II - 2) Columbarium

Le Maire rappelle la décision du Conseil d'aménager le columbarium.

M. Jean-Paul BRETTE présente les aménagements proposés par la SAS. M.M.C. GAILLARD d'Egletons et le devis correspondant. Il précise que le montage sera effectué en régie par les personnels communaux.

Le Conseil, à l'unanimité accepte le devis d'un montant de 1527.33 € H.T. et autorise le Maire à engager les travaux.

II - 3) Gestion du cimetière

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré récemment la Société ELABOR, spécialisée dans la gestion des cimetières.

Conscient que la garantie juridique et la gestion de nos deux cimetières relèvent d'une compétence spécialisée qui ne peut-être à la mesure de notre commune, il a pris l'initiative de demander un devis pour une délégation à la mise en place d'un système de gestion (plan, analyse des concessions, logiciel de gestion ...)

Compte-tenu de l'importance du travail à réaliser - donc du coût attendu - le Maire précise que nous aurons à en délibérer pour l'exercice 2019.

II - 4) Salle associative

M. ZANETTI présente le suivi des travaux en cours.

Il précise que le retard constaté en début d'année en raison des intempéries est presque rattrapé.

Le chauffage et la dalle seront réalisées début septembre à la suite de quoi il faudra attendre un délai d'un mois pour reprendre le chantier, dont les revêtements de sols prévus en carrelage.

Le Maire rappelle la demande des associations de disposer dans la grande salle d'un parquet, solution mieux adaptée à la pratique de la danse.

Le Conseil valide la demande et un devis modificatif sera demandé pour la pose d'un parquet en aire centrale.

M. ZANETTI informe le Conseil que nous avons reçu les notifications de financements pour la partie "bâtiment-vestiaires", et que nous pouvons donc commencer la construction.

Mme. LETOQUIN exprime le souhaite d'une visite du chantier par les élus. La date du 30 juillet 18 h. est retenue, suivie d'une réunion pour réfléchir aux futurs équipements mobiliers.

M. ZANETTI informe le Conseil que les travaux d'assainissement des aux pluviales sont réalisés en régie par nos personnels techniques.

M. ZANETTI rappelle le programme 2018 d'entretien de nos voiries à Laval, La Vedrenne et au Masmonteil (pour des raisons de sécurité, deux étranglements de chaussée ont été soumis pour avis au département).

A Auchères, le renforcement prévu du réseau d'eau potable nécessitera la reprise de la route concernée et le réseau d'assainissement du village sera complété comme prévu après le dépôt du permis de construire du projet "OZTIT-SOUBRANNE".

III - Affaires Foncières

III - 1) Régularisation de la rétrocession de l'Office HLM "COPROD"

Le Maire rappelle sa démarche auprès de la COPROD aux fins de rétrocession de la voirie dont nous assurons l'entretien. Il présente la lettre nous signifiant l'accord du Conseil d'administration pour une cession gracieuse et le document d'arpentage établi par le Cabinet A.G.E géomètre expert.

Le Conseil à l'unanimité valide la démarche, prend acte de l'accord de la COPROD, charge le Maire d'engager la procédure administrative correspondante et l'autorise à signer tous documents afférents.

III - 2) Régularisation cadastrale des travaux de voirie

Le Maire rappelle l'accord de M. René VEDRENNE pour céder le terrain nécessaire aux travaux des murs de soutènement des terres au droit de la mairie.

Les travaux étant réalisés, il convient maintenant de régulariser la situation cadastrale des sols.

Le Maire présente au Conseil le document d'arpentage établi par le Cabinet A.G.E géomètre expert.
Le Conseil à l'unanimité valide la démarche, charge le Maire d'engager la procédure administrative correspondante et l'autorise à signer tous documents afférents à cette opération.

III - 3) Projet de serres au lieudit "Les Chaux"

Le Maire rappelle la décision du Conseil en date du 13 avril pour céder à la Communauté de communes les deux chemins ruraux situés sur l'emprise du projet.

Il informe le Conseil de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur et de la délibération de la Commune de Moustier-Ventadour - en date du 15 juin 2018 - actant la cession pour la partie qui la concerne, au prix de 600 €. pour tenir compte des frais engagés (notamment d'arpentage et de publicité pour l'enquête publique). Les frais étant les mêmes, le Maire propose de s'aligner sur les conditions définies par le Conseil municipal de Moustier - Ventadour

Le Conseil confirme la cession des deux chemins précités pour la somme de 600 € et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

III - 4) Bilan des disponibilités immobilières

M. CARAMINOT fait part au Conseil du recensement qu'il a réalisé :

- A la date du conseil, il y a 14 maisons d'habitation mises à la vente et 8 constructions en cours auxquelles il faut ajouter 4 projets de permis de construire.

Il est précisé qu'il est reçu en mairie 3 à 4 demandes de location par semaine.

IV - Divers

IV - 1) Désignation d'un "Référént Informatique"

Le Maire informe le Conseil du "Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles" (Règlement Général pour la Protection des Données - RGPD). Chaque structure - entreprises - sociétés - associations - collectivités ... doivent assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer ... " (CNIL)

Dans un premier temps, il faut désigner un "pilote", désignation obligatoire dès 2018, qui ne peut être ni la Maire ni le Secrétaire de mairie.

Un document d'information sur le rôle de ce délégué est à la disposition de tous à la mairie.

Sur proposition du Maire, le Conseil à l'unanimité et sous réserve de son accord désigne Monsieur Francis GUILLOT comme référent RGPD.

IV - 2) Numérotation des villages

Monsieur Jean-Paul BRETTE rend compte de l'avancement de ce dossier : il y a 36 villages de faits auxquels il faut ajouter la ZAC de la Grésouillère et le Péage d'de l'A89 pour achever la numérotation.

Pour le village d'Auchères, il est proposé de nommer la voie principale du village "Rue Josette TREMOULET", en mémoire de cette personne dont la gentillesse et la grande culture d'historienne étaient très appréciées et reconnues bien au delà de notre commune.

Le Conseil, à l'unanimité souscrit à cette proposition

IV - 3) Affaires scolaires.

Le Maire rend compte du Conseil d'école du 21 juin et des effectifs prévus pour la rentrée 2018 : 110 élèves inégalement répartis entre les quatre classes, avec notamment plus de 30 en classe enfantine.

Compte-tenu de ces effectifs, en constante augmentation chaque année et de l'impossibilité actuelle d'avoir un poste d'enseignant supplémentaire, il a été décidé à l'unanimité des membres du Conseil d'école (parents, enseignants et mairie) de refuser désormais toute nouvelle inscription d'enfant qui ne soit pas de Rosiers d'Egletons.

IV - 4) Encaissements divers

1) Le Maire rappelle le don de 2 500 € de la SCA. UNISYLVA établi au nom de la commune mais à destination de la Caisse de l'école. La Commune ayant encaissé le chèque, il convient maintenant d'en effectuer le reversement au vrai destinataire.

2) Le Maire informe le Conseil que, lors de son assemblée générale liquidative, l' Association "ASLF les Chaux" a décidé pour solder ses comptes de faire un don à la commune de 535.62 €.

Le Conseil, à l'unanimité décide du reversement de la somme de 2 500 € à la Caisse de l'école et accepte la somme de 535.62 € de l' "ASLF Les Chaux"

IV - 5) Convention avec La Poste

M. Jean-Paul BRETTE rend compte de l'occupation temporaire de la salle dite de "la Taulie" conventionnée avec La POSTE pour la pose méridienne des facteurs (12 h - 14 h) et de son action pour que soient bien respecté la mise en place, par La POSTE, des petits équipements ménagers prévus. Compte tenu de leur état, Mme. AGIER propose de pourvoir au changement des rideaux de la salle.

Le Conseil à l'unanimité charge Mme AGIER de faire le choix et la commande correspondante.

IV - 6) Utilisation du stade

Mme MAGNE rappelle que l'utilisation du stade est actuellement interdite en raison des travaux de nos nouvelles salles. Il a été constaté une utilisation sauvage par des personnes étrangères à la commune. Mme MAGNE demande de prendre un arrêté interdisant tout accès au stade jusqu'à ce que soit décidé de sa remise en service.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et clôt la séance.
